

# cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 313 - VENDREDI 3 FÉVRIER 2017

## PÂQUERETTE ASSISTÉE

Lors de son grand retour,  
Ulysse craignait ses rivaux.  
Arrgh... Pénélope l'a tueR...

## AGENDA MILITANT

→ 6 février

Le Mans [Le Fond de l'air est rouge](#)

→ 8 février

Le Mans [Étonnantes Sahraouiés, de la tradition à l'émancipation](#)

→ 9 février

Montpellier [L'Amérique qui vient](#)  
Rennes [Que faire de l'Europe et de ses institutions ?](#)

→ 10 février

Montpellier [Insoumises](#)  
Paris [Les classes populaires fers de lance des luttes anti-capitalistes ?](#)

→ 11 février

Paris [Séminaire Marx au XXI<sup>e</sup> siècle, URSS 20 ans après](#)

À LIRE SUR  
[communistesunitaires.net](http://communistesunitaires.net)

→ Evènements

[Mais où sont les neiges d'antan ?](#)  
Alain Lance

→ Face à l'extrême-droite  
[En vie à Béziers](#)

## “Désir de gauche” et volonté d’alternative

Une bonne nouvelle : après l'auto-élimination du chef de la bande, Hollande, c'est son porte flingue le plus zélé qui a pris le toboggan direct vers la sortie. On ne va pas bouder son plaisir. La Primaire socialiste en a fourni l'occasion pour plus d'un million de votant-e-s. Difficile de savoir ce qui a primé, de l'envie irrépressible de se défaire de Valls ou de celle de soutenir la parole d'un socialiste de gauche “vieux style”. Dans les deux cas, c'est quand même bien d'un “désir de gauche” qu'il s'agit.

La question est : qu'en faire ? Hamon a été de l'aventure Hollande pendant la moitié du quinquennat, comptable donc des reniements immédiats qui ont suivi l'élection, dont la signature sans gloire du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Plus de toutes les orientations libérales qui ont suivi. Un bilan s'impose évidemment avant d'aller plus loin. Cependant, le principal est dans la réponse qui va être donnée à une autre question : “et maintenant ?” Hamon est pressé de toutes parts de “rassembler” son parti. Avant même de s'y essayer, il est lâché par tous ceux qui lorgnent du côté de Macron. Mais il lui reste les garanties à donner aux autres, à cette majorité du PS et des élus qui ont soutenu Valls corps et âme. Tant son choix qui s'annonce est clair : conserver à la fois “la vieille maison” et la possibilité d'y reprendre demain la direction. Ce qui voudra dire un Hamon candidat de Cambadélis et de Hollande. Donc voter pour El Khomri et Valls en juin. Bon courage...

Il est clair qu'il faudrait au contraire couper le fil pour qu'un autre espoir se lève, celui de l'alternative. Si, contre ce qui est probable, Hamon prenait le chemin de la prise de distance, alors les débats sur les contenus pour une éventuelle concrétisation commune du “désir de gauche” deviendraient sérieux. Et d'ailleurs rien moins que difficiles, à commencer par le respect qu'affiche Hamon des traités libéraux européens. Mais avant d'y songer, régler d'abord le cadre politique général, loin de l'hégémonie PS. Et là, le soutien à la campagne Mélenchon s'impose, avant comme après la Primaire. Comme s'impose aussi la prise en compte des votes des deux dimanches, et le besoin urgent que cette campagne s'ouvre bien au-delà de ses soutiens initiaux, seul moyen de répondre au véritable “désir de gauche” qui s'exprime par les voies si diverses.

● **Samy Johsua**



## Derrière la lorgnette sécuritaire, lever le masque de la passion punitive

**À l'heure où la campagne présidentielle risque fort de nous plonger dans de nouvelles surenchères sécuritaires, Didier Fassin déconstruit le "moment punitif" que nous subissons.**

La campagne électorale n'a pas encore sombré dans les surenchères répressives ? On peut malheureusement parier que dès les prochaines semaines, la thématique sécuritaire fera son *come back*, comme elle le fait à chaque élection sous l'impulsion des principaux partis, depuis de nombreuses années. À chaque fois, la logique est la même : à partir de crimes ou de délits bien réels, le diagnostic posé est celui d'une aggravation des faits sociaux méritant la sanction. Il s'agit dès lors d'appeler les juges prétendument laxistes à davantage de sévérité, d'avoir des procureurs plus virulents et un Parquet plus exigeant. Il s'agit d'inventer de nouveaux délits sans en supprimer d'autres. Il s'agit de rogner sur les libertés, par exemple en maintenant l'État d'urgence sans qu'il soit nécessaire et efficace. Il s'agit de renforcer les droits des policiers, par exemple en étendant les cas de légitime défense ou en armant les polices municipales. Il s'agit d'aggraver les peines et, en conséquence, de créer des places de prison. Ainsi, tout s'enchaîne, et il est difficile de faire face à cette profusion de dispositifs toujours plus sécuritaires, toujours plus répressifs : l'accusation de laxisme, de complai-

sance, voire celle de collusion avec les criminels sont parmi celles qui mettent les politiques de gauche sur la défensive, tandis que la surenchère répressive n'a presque aucun coût politique.

**Réalités simples : notre société n'est nullement laxiste à l'égard des actes criminels ou délictueux, et, contrairement à ce que l'on croit souvent, il existe un « recul presque continu des formes les plus préoccupantes de criminalité ».**

Ce que l'essentiel de la classe politique et des principaux partis (ou ce qu'il en reste) tait la plupart du temps, c'est l'écart entre d'une part l'idéologie dominante, la rhétorique commune, les textes de Droit, et d'autre part les réalités de la société. Dans son ouvrage *Punir, une passion contemporaine*, Didier Fassin s'attèle à mettre en exergue cet

écart, pour ne pas dire cet abîme, et à l'expliquer.

Réalité simple : notre société n'est nullement laxiste à l'égard des actes criminels ou délictueux. En France et sur presque sur tous les continents, le nombre de personnes emprisonnées a fortement augmenté ces dernières décennies, l'année 2016 ayant établi un nouveau record en la matière. Précisons qu'ici les augmentations récentes liées bien sûr aux attentats terroristes ne font que renforcer une tendance constatée depuis les années 1970. De fait, Fassin constate à la fois une « *évolution de la sensibilité [de la société] aux illégalismes et aux déviances* » - sensibilité focalisée sur certaines catégories de la population - et « *une focalisation du discours et de l'action publique sur les enjeux de sécurité* » -, le pouvoir instrumentalise les peurs. Tout cela alors que, dans le même temps, et contrairement à ce que l'on croit souvent, il existe un « *recul presque continu des formes les plus préoccupantes de criminalité* ».

### Le moment punitif

Pour Didier Fassin, ces deux phénomènes aboutissent à une ●●●



*Punir, une passion contemporaine*  
Didier Fassin  
Seuil, 2016  
208 p. 17 €.

●●● extension du domaine de la répression et à un alourdissement du régime de sanction. Et de citer le cas des infractions à la sécurité routière, qui ont augmenté de moitié en vingt ans, le développement des peines planchers (qui, même supprimées, ont continué d'influencer les pratiques des juges), aboutissant à un alourdissement considérable de la durée moyenne des peines, ou en-

core la multiplication des jugements en comparution immédiate, qui conduisent à un nombre très important de peines de privation de liberté.

Didier Fassin qualifie la période ouverte dans les années 70 et 80, et qui s'accélère depuis, de « *moment punitif* », où l'on passe d'un système où « *le crime est le problème, le châtement la solution* »,

à un système où « *la solution [le châtement] devient le problème* ». Après dix ans d'études de terrain sur la police, la justice et la prison, il en vient à interroger les fondements de l'acte de punir, à travers trois questions : qu'est-ce que punir ? pourquoi punit-on ? qui choisit-on de punir ?

L'anthropologue rappelle d'abord que l'idée qu'un crime appelle un châtement n'est pas universellement vérifiée. Il évoque des sociétés où le crime ne conduit pas à l'établissement d'une culpabilité, puis à une peine en conséquence. La commission d'un crime peut par exemple donner lieu à une compensation, faire l'objet d'une transaction entre les familles impliquées. Ainsi, le principe selon lequel toute violation de la règle doit être punie ne va pas de soi. Deuxième élément : bien des personnes se trouvent en prison sans que leur culpabilité soit établie. Aux États-Unis, par exemple, plus de 2 millions de personnes sont en prison sans avoir eu droit à un procès. Une partie d'entre elles sont conduites à plaider coupable en dépit de leur innocence (afin d'obtenir une libération plus rapide que si elles allaient au bout d'une procédure classique). Ainsi, « *le châtement ne découle pas nécessairement de la sanction d'un crime* ».

Troisièmement : le principe d'adéquation ou de proportionnalité entre la gravité du crime et la peine ne va pas de soi : « *un fait grave peut donner lieu à une sanction modérée, tandis qu'un délit mineur peut recevoir une condamnation sévère* ». En la matière, les exemples sont légions : que l'on sache ou non ●●●

## Une pensée incontournable pour ouvrir de nouveaux champs d'émancipation

Anthropologue, sociologue et médecin, Didier Fassin est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et professeur de sciences sociales à l'Institute for Advanced Study de Princeton. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels *La force de l'ordre* (Seuil, 2011) et *L'ombre du monde* (Seuil, 2015).

Dans son ouvrage (qu'il faut lire absolument !), *Punir, une passion contemporaine*, Didier Fassin met d'abord en exergue cette réalité simple : d'un côté il existe une baisse des crimes les plus violents, de l'autre les lois toujours plus répressives prolifèrent. Ces constats ouvrent trois questionnements de fond : qu'est-ce que punir ? pourquoi punir ? qui punit-on ? Chaque réponse navigue entre les théories d'hier et d'aujourd'hui, et les réalités concrètes constatées lors de longues enquêtes de terrain... Passionnant !

Dans une tribune récente publiée par *Libération*<sup>1</sup>, Didier Fassin présentait Donald Trump comme un personnage grotesque. On partage... mais n'oublions pas cependant de remettre ces réflexions dans le contexte de la crise de la démocratie, où le capitalisme la considère de plus en plus comme un obstacle à son règne sans entrave. Et où les partisans de l'émancipation cherchent à réinventer la démocratie.

● G.A.

1. [http://www.liberation.fr/debats/2017/01/19/donald-trump-a-la-maison-blanche-ubu-president\\_1542677](http://www.liberation.fr/debats/2017/01/19/donald-trump-a-la-maison-blanche-ubu-president_1542677)  
+ d'infos sur Didier Fassin : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Didier\\_Fassin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Didier_Fassin)

●●● se défendre, que l'on ait ou non le capital symbolique et culturel nécessaire pour se faire comprendre par les juges... et voilà que les peines ne sont tout simplement pas les mêmes. Enfin, Didier Fassin pointe le fait que la notion de peine englobe non seulement sa « *délimitation apparente* » (la peine de prison, l'amende, etc.) mais aussi des formes d'humiliation, des punitions indirectes et autres formes de violences physiques et symboliques. Chacun sait que la peine de prison n'est pas seulement privation de liberté : elle signifie être victime de l'arbitraire carcéral, de la violence inhérente aux prisons ; elle signifie perdre son emploi, son logement, ses relations familiales, ses repères.

#### Qu'est-ce que punir ?

En Droit, punir, c'est « *infliger par l'intermédiaire d'une institution officielle une souffrance ou un équivalent à la personne qui a commis un acte répréhensible* ». La punition se distingue (en principe) de la vengeance : elle implique notamment une neutralité du juge vis-à-vis des intérêts du plaignant, l'absence de dimension affective, et elle a vocation à répondre à une faute commise, en proportion de la gravité de l'acte. Sauf que la frontière entre les deux termes reste floue, ce dont de multiples exemples témoignent : quid de la neutralité des juges, quand, par exemple en écho à des faits divers sordides, les politiques ou les grands médias les enjoignent à plus de sévérité ? Comment ne pas constater que les mêmes délits et infractions conduisent, selon les périodes et les contextes, à des sanctions très différentes ? Ne peut-on d'ailleurs évoquer aussi les populismes en vogue, qui ne

cessent de faire la jonction entre punition et vengeance, mobilisant cyniquement les passions pour faire accepter des régimes de terreur ? Comment peut-on dès lors envisager l'absence de dimension affective ?

Didier Fassin évoque aussi les formes extrajudiciaires de châtement, les expéditions punitives de policiers en direction des quartiers populaires (tendance à réprimer tout un milieu, sous couvert

**Punir est toujours infliger une souffrance. La frontière avec la vengeance est loin d'être nette. Que l'on justifie la peine par la sauvegarde de la société ou par la « juste » rétribution d'un crime ou d'un délit, son efficacité doit être questionnée.**

de poursuite de quelques-uns), la propulsion des juges à frapper plus durement certaines populations que d'autres pour les mêmes délits. Ainsi, souvent, la répression ne s'applique pas seulement à la personne responsable du délit, mais aussi de fait à sa famille et à son environnement. L'auteur souligne la « *banalisation et la normalisation de pratiques punitives extra-judiciaires par les forces de l'ordre* ».

Une autre dimension concerne la présence nombreuse en prison de

personnes en attente de procès ou qui ont fait appel de leur jugement. Bien sûr, il est concevable que certaines personnes en attente de procès soient incarcérées ; mais que penser du fait que, notamment parce que la justice est lente, les prévenus représentent 29 % de l'ensemble des détenus ? Au total, Didier Fassin interroge : « *le châtement de l'innocent et le châtement illégal ne sont-ils pas précipitamment des formes ordinaires du châtement ?* » De fait, alors que la présomption d'innocence est un principe fondamental du Droit, les prévenus font de fait l'objet d'un traitement punitif (ils subissent d'ailleurs parfois des conditions d'incarcération plus dures que les condamnés). Enfin, contrairement à ce qu'énonce la règle de droit, le châtement ne s'applique pas toujours : dans de nombreux cas, les illégalismes ne sont pas sanctionnés (les coupables en col blanc échappent aux sanctions, par exemple).

Comment notre société est-elle passée, sur la longue durée, d'une logique de réparation à une logique de punition ? Michel Foucault avait parlé du passage, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, d'une pratique de la réparation à un discours de la rédemption, d'une logique de la dette à une logique de la faute, qui appelle la punition, donc l'imposition d'une souffrance. Didier Fassin évoque le fait, politique, que le contentieux se règle désormais par le truchement de l'État (les faits criminels sont mis en rapport avec la violation de la loi) ; et le fait, sociologique, que les inégalités économiques dans la société aboutissent à une inégalité des coupables devant les peines financières - situation intenable pour la légitimité du système juridique -, d'autres punitions ●●●

●●● se sont imposées. Ainsi peut-on souligner que la séparation en Droit de l'Église et de l'État, acquis majeur de la République, ne masque pas la persistance du théologique dans le juridique. Fassin met ainsi en miroir l'individualisation des peines et la personnalisation de la culpabilité (pêché commis par un individu), l'infliction d'une souffrance et le fond religieux martyrologique, ainsi que le discours sur la réforme morale des personnes et la théologie salutaire.

### Pourquoi punir ?

Deux formes principales de justification de la punition cohabitent. La justification utilitariste fait référence au bien-être de la société. À la limite, elle regrette d'infliger de la souffrance à la personne punie, mais elle le fait au nom de l'intérêt de la société. Trois registres peuvent être évoqués. Celui de la neutralisation : il s'agit de mettre la personne physiquement hors d'état de nuire. Celui de la dissuasion : les spectateurs de la punition seraient psychologiquement découragés de commettre des crimes ou des délits et le condamné, lui aussi, sous la menace d'une future condamnation, ne réitérerait pas ses actes. Le problème est que la prison est une école de la récidive ou, pire, qu'elle favorise l'enfoncement dans des pratiques toujours plus violentes, alors que les politiques les moins répressives et les plus éducatives obtiennent de meilleurs résultats. Enfin, le troisième registre est moral : c'est celui de la réhabilitation, qui consiste à penser que la personne punie s'amenderait en subissant l'enfermement... Le «léger» problème est que cet espoir théorique se confronte mal à la réalité : l'enfermement nourrit la haine, les prisons renforcent

la désocialisation et favorisent les rencontres criminogènes... ce que tout le monde sait sans que l'on en tire pour le moment de conséquences.

La seconde justification, rétributiviste, se focalise entièrement sur le châtiement comme juste punition de l'acte. L'auteur d'un crime ou d'un délit mérite de souffrir, et cela dans des modalités où la peine est proportionnelle à la gravité du crime. C'est la loi du Talion, pour laquelle, dans les versions les plus radicales, celui qui a commis un meurtre doit mourir. Des formes moins radicales existent bien sûr, où l'on tient compte

**Tout mérite d'être  
interrogé : il faudrait  
protéger l'ordre social,  
pourtant profondément  
inégalitaire, écouter la  
pression de l'opinion,  
alors que la surenchère  
répressive produit de la  
récidive, soumettre les  
détenus à l'ignoble ordre  
carcéral.**

par exemple du degré d'intentionnalité du coupable. Reste que le problème de la justification rétributiviste est, là aussi mais cette fois pour ainsi dire par définition, son manque d'efficacité vis-à-vis de la société.

Bien sûr, les deux justifications de la peine s'entrecroisent : on dira d'un

criminel à la fois qu'il a mérité tel ou tel châtiement et qu'il est nécessaire de protéger la société. On peut même considérer avec Nietzsche, cité par Didier Fassin : « *Il est impossible de dire aujourd'hui précisément pourquoi l'on punit* », car en définitive trop de motivations du châtiement s'entrecroisent. C'est un peu gênant, lorsque l'on prétend ou lorsque l'on croit que le Droit serait un moyen particulièrement objectif de protéger la société ! Au total, on constate plutôt que ces domaines sont marqués par une forte part de subjectivité, qui fait qu'à la limite chacun peut s'il le souhaite trouver des justifications aux peines décidées par les tribunaux... du moment qu'il s'agit de justifier le châtiement.

À partir de ses études de terrain au sein du monde policier, du monde judiciaire et du monde pénitentiaire, Didier Fassin constate qu'un même acte donne lieu à de multiples violences et sanctions, dans un enchaînement d'humiliations de rue, de discriminations et de rapport inégaux de pouvoir. Les témoins, les suspects et les condamnés font systématiquement les frais de ces intentions politiques : il faut protéger l'ordre social (pourtant profondément inégalitaire), écouter la pression du politique et de l'opinion en faveur de pratiques judiciaires toujours plus sévères (alors que la surenchère répressive produit de la récidive) ; il faut soumettre les détenus à l'ordre carcéral (alors que les conditions carcérales sont une «honte pour la République»<sup>1</sup>).

1. De nombreux ouvrages, rapports parlementaires, articles et films en ont témoigné. Se reporter par exemple au rapport du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/199-449/199-449.html>

●●● Au total, on peut considérer avec Didier Fassin que l'ensemble des humiliations et souffrances subies par les prisonniers sont partie intégrante du châtimement, juges et citoyens fermant les yeux sur la plupart des exactions commises sur les détenus. De fait, si la mise à mort et la torture ont disparu des places publiques, elles sont en réalité tolérées sous d'autres formes, masquées aux yeux du plus grand nombre. Chacun peut éventuellement en jouir, plus ou moins ouvertement, ou secrètement.

Dans la vision utopique d'un système qui fonctionnerait bien, on dirait que « *les approches philosophiques et juridiques [sont] un effort délibéré visant à conjurer la dimension irrationnelle du châtimement* », le droit servant à « *maîtriser les pulsions de cruauté* ». Or, les sciences sociales montrent précisément qu'au lieu de civiliser le châtimement en le rendant juste, en l'encadrant, en l'objectivant, celui-ci reste fondamentalement aux prises avec les « démons » de la subjectivité, de la vengeance et de la cruauté. Ici s'ouvre la question de qui on punit, qui permet d'étudier l'hypothèse d'un écart entre la théorie d'un châtimement impartial et juste, et les réalités policières, judiciaires et pénitentiaires.

#### Qui punit-on ?

Michel Foucault, cité par Didier Fassin, est l'un des rares penseurs à avoir souligné, parlant de la société punitive et du système pénal de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, de « *guerre civile* », de « *guerre sociale* » des riches contre les pauvres, « *dans laquelle le criminel devient un "ennemi social" dont le châtimement est justifié par le fait qu'il a*

*déclaré la guerre à la société* ». Et d'expliquer la différenciation entre les illégalismes populaires et les illégalismes bourgeois. À partir de données concrètes sur ces terrains d'étude et sur des champs d'illégalisme - dont celui de la répression de l'usage des drogues -, Didier Fassin étudie la différenciation sociale

### **Une alternative ne peut pas faire l'impasse sur la critique de l'inflation sécuritaire et pénale, sur la production des illégalismes..., tout un continent quasiment inexploré par les courants de la gauche d'alternative.**

de la pénalisation, la distribution sociale des peines. Il constate la négation des conditions sociales dans lesquelles se produisent des illégalismes, le poids des préjugés et des discriminations dans les pratiques policières et les décisions judiciaires, et l'ignorance de ces questions de la part des politiques aussi bien que des magistrats. Toute mise en relation de ces éléments avec la notion de lutte des classes serait-elle fortuite, ou mériterait-elle d'être carrément approfondie ?

Nous dirons que l'on voit bien que la sensibilité de la plus grande partie des médias, des politiques et même d'une partie

importante de l'opinion publique est du côté des illégalismes des classes populaires, tandis que les illégalismes des vrais privilégiés (la fraude, l'évasion et la sous-déclaration fiscale, par exemple) restent aisément tolérés. Dans la série des tabous et des tolérances insupportables de notre société, on pourrait d'ailleurs ajouter : comment expliquer que des phénomènes illégaux d'une gravité sans pareil - violences sexuelles notamment - restent, dans notre société, largement sous-évalués, faiblement prévenus et faiblement combattus ?

En conclusion, Didier Fassin invite à repenser le châtimement, à partir d'une réflexion critique sur la place et le sens de la punition dans notre société. Il ne s'agit ni de sous-estimer la réalité du crime, ni de minimiser les attentes des citoyens, ni de se contenter de critiquer. Il s'agit par contre d'ouvrir une réflexion politique sur l'ordre social que la loi est censée défendre comme s'il était juste. Ajoutons qu'une alternative démocratique ne peut pas faire l'impasse sur la critique de l'inflation sécuritaire et pénale, sur les causes des illégalismes et leurs rapports avec les inégalités sociales - au bénéfice des plus riches, au détriment des classes populaires -, sur le rôle de la prison et sur la condition carcérale, sur les alternatives à l'incarcération, sur le rôle de l'éducation et de la prévention, ces parents pauvres de l'action publique. Tout un continent quasiment inexploré par les courants de la gauche d'alternative, y compris par les partisans de l'émancipation, mériterait le plus vif intérêt.



● Gilles Alfonsi

# Maudit pouvoir ?

Ah Benoît ! Il en fait tourner des têtes ce gars là. Ma fille me dit : « *Mais il a l'air de gauche !* ». En 1997 s'est posée pour Les Verts la question d'aller au gouvernement de «gauche plurielle», certains disaient : « *Lui, c'est pas pareil, il a l'air honnête* ». Et comme certains prenaient ce trotskiste tendance lambertiste pour un protestant, cela accreditait la thèse. Puis, les premiers six mois passés, il a bien fallu donner son vrai nom à cette déception de plus : «la gauche plus rien».

Alors, oui, ça se pose à nouveau. Et nous sommes quelques uns à ne pas exclure une alliance Hamon-Jadot-Méluche – histoire de cohérence puisque nous avons toujours cherché l'union de la gauche du PS au rouge et au vert – mais à se demander (dans un appel sur *Médiapart*) quelles conditions pour ne pas recommencer les mêmes erreurs...

Dans ce texte nous pointons plusieurs éléments. La question des connivences, des conflits d'intérêt, de la famille, des amis avec les puissants quand ce n'est pas le recrutement des responsables socialistes eux-mêmes dans les directions des multinationales. De manière plus générale, l'intégration des élites socialistes dans la bourgeoisie influence forcément leur position ; idem le recrutement dans les élites scolaires. Nous évoquons le sentiment hégémonique du PS qui n'aura pas de limite tant que ce parti sera majoritaire seul à l'Assemblée. L'urgence est donc une sixième République qui commence par une Constituante, assurant la diversité au Parlement et faisant place à l'intervention citoyenne permanente.

Mais ce serait un peu facile de pointer seulement les méchants socialistes. Nos amis ne sont guère plus brillants. À Grenoble, EELV a bien vite appliqué la rigueur budgétaire, s'attaquant à la lecture publique. À l'Île-Saint-Denis (municipalité «écolo-citoyenne»), à Montreuil (PCF), on envoie les flics contre des squatts, ici culturel, là de mal logés maliens ou Roms et dans

cette dernière, on mène la vie plus dure que l'ancienne municipalité - jusqu'à l'extrême - à des camarades syndicalistes. À La Courneuve, la mairie communiste fit la sourde oreille au magnifique projet associatif d'aménagement du bidonville Rrom du Samaritain et donna sa bénédiction au projet de bétonnage du Parc de La Courneuve. À Saint-Denis comme à Gennevilliers, on installe des caméras de vidéo-surveillance. Et dans cette dernière ville, l'intervention citoyenne est la bienvenue tant qu'elle ne touche pas à la question des ZAC et des tours, sinon, c'est annulation de salle, préemption des locaux pour empêcher l'installation et menace de devenir «plus méchant»...

« *Le pouvoir est maudit, c'est pour cela que je suis anarchiste* », disait Louise Michel. Mais alors, quoi ? Là aussi, faut-il chercher dans le profil des édiles : de la politique toute sa vie et peu d'expérience de la «vraie vie» ? L'intégration, non pas dans la bourgeoisie, mais dans un microcosme local où l'on dit au grand homme surtout ce qu'il a envie d'entendre, en tout cas pas ce que disent les habitants ? L'hégémonisme que donne le pouvoir municipal où le mode de scrutin peut donner une majorité écrasante, même quand la liste arrivée en tête n'est pas ou peu majoritaire ? Le sentiment de toute légitimité - qui s'ajoute à la bonne conscience des avant-gardes - qui ne fait pas prendre en compte les mobilisations citoyennes ?

À défaut de s'y pencher sérieusement, nous sommes condamnés à reproduire ces échecs. Au niveau national si le candidat de la plupart - Méluche - gagnait cette élection. Au niveau local, y compris avec des copains qu'on trouvait «si bien». Et c'est encore plus triste quand la déception personnelle se mêle à l'échec collectif...



● Stéphane Lavignotte

## Lénine et Octobre 17

Suite à la contribution de Pierre Zarka sur “2017 et Octobre 1917”, dans la rubrique “Cuisine alternative” (n° 312, 27 janvier), Lucien Sève a adressé à Cerises cette contribution.

Cher-e-s ami-e-s,

De façon exceptionnelle, j'ai à redire sur un article de Pierre Zarka, dont j'apprécie les contributions. Il s'agit de plusieurs de ses assertions concernant Lénine et Octobre 17 dans le deuxième paragraphe de son papier.

1. « *La révolution a été pensée sans changement de paradigmes suffisamment étendus.* » Formule qui étonne, quand on songe à l'ampleur des transformations révolutionnaires à la fois visées dans tant d'écrits préalables de Lénine et engagés de fait dès les premières semaines après la conquête du pouvoir. « *“out le pouvoir aux soviets” s'est réduit à la prééminence de l'État* [dans les toutes premières années de la révolution? Le criant problème n'y est-il pas bien plutôt de mettre sur pied un pouvoir ouvrier tant soit peu opératoire ?] *et au système représentatif* [de quoi veut-on parler ici? Paradoxal, le grief classique étant à l'opposé la dissolution en janvier 18 de l'Assemblée constituante, dissolution d'ailleurs légitimée par sa perte presque immédiate de représentativité]. Ces quelques lignes paraissent discutables.

2. « *Quant au rapport salarial, Lénine a été un adepte du taylorisme.* » Affirmation hautement contestable. Je renvoie à son article (*Œuvres*, tome 20, p. 156-158, paru en mars 1914) dont le titre dit tout le sens: “*Le système Taylor, c'est l'asservissement de l'homme par la machine.*” L'article est en son entier une analyse dénonciatrice de l'essence capitaliste exploiteuse du système Taylor. Ce qui est vrai, c'est que Lénine, confronté au problème criant de la faible productivité de l'appareil productif russe en général, s'intéresse vivement à ce qui peut *rationaliser* le travail. Mais (c'est la conclusion de l'article) « *avec l'aide des syndicats ouvriers, les commissions ouvrières sauront appliquer ces principes de répartition rationnelle du travail social quand celui-ci aura été délivré de l'asservissement où le tient le capital.* » Non, Lénine n'est pas un “adepte” du système Taylor, il en est le premier critique radical. Cette assertion en passant m'apparaît franchement injustifiée.

3. L'objectif aurait été d'emblée « *la course au rattrapage des pays capitalistes en se limitant à la répartition des richesses* », et cela « *aussi bien au début de l'URSS chez Lénine qu'à sa fin...* ». Je ne pense pas qu'on puisse produire un seul texte de Lénine allant en ce sens, ni qu'on puisse étayer l'assertion sur des faits quelconques à l'époque de Lénine. Ici comme au point précédent, il est évident que le souci lancinant du jeune pouvoir soviétique est de parer aux effets catastrophiques de la guerre puis de la guerre civile sur la production agricole et industrielle, de rattraper non pas les pays capitalistes mais simplement le niveau de la production russe d'avant 1914, mais cela en transformant les bases de classe à la campagne comme à la ville, en s'attaquant donc au mode de production et non pas du tout, comme il est dit, « *en se limitant à la répartition* ». Cette critique du mot d'ordre de rattrapage quantitatif des pays capitalistes, de forte vérité pour ce qui est de l'époque khrouchtché-

vienne et brejnévienne, me semble tout à fait anachronique et gratuitement critique à propos de la phase léninienne.

En quelques lignes me semblent donc proférées sur la période léninienne de sévères critiques infondées dont l'effet certainement non recherché mais inévitable est de mettre en continuité Lénine et Staline et de crédibiliser ainsi la présentation dominante de l'histoire de l'URSS comme désastreuse dès l'origine. Cela pose à mon sens un problème d'importance au moment où commence l'année du centenaire de la Révolution d'Octobre.

Quelle ligne allons-nous suivre en la matière? Celle de l'idéologie dominante est prévisible, il n'est que de lire les manuels de référence dus à Nicolas Werth ou Andréa Graziosi – l'URSS était de fondation le type même du pays totalitaire. Conclusion tacite: vouloir sortir du capitalisme ne peut mener qu'à la catastrophe. Je ne propose pas un instant d'opposer à cela une histoire marxistiquement édifiante de la Révolution russe. Les moyens existent aujourd'hui de l'écrire en vérité, laquelle est riche de contradictions. Mais la première est justement celle-ci: l'entreprise révolutionnaire de Lénine et des bolchéviks, qui fut d'abord essentiellement profitable aux peuples concernés – sans quoi serait incompréhensible que le nouveau régime, sans aucune aide extérieure, ait pu sortir victorieux de quatre années de guerre civile et d'intervention étrangère impitoyables – s'est heurtée à de tels retards historiques d'ordre culturel aussi bien que matériel qu'elle a été condamnée à un ajournement d'objectifs essentiels – ce fut la NEP –, contrepied stratégique majeur dont, Lénine disparu, est sorti le stalinisme.

Les critiques de Lénine que je conteste comme injustifiées faussent tout le sens de cette histoire. Elle peuvent donner à croire que “le ver était dans le fruit, c'est-à-dire dans la visée révolutionnaire, ou du moins ses “insuffisances, quand bien plutôt le drame de l'histoire soviétique tient au rapport exceptionnellement malaisé entre cette visée et son contexte. Mais soyons clair: défendre l'œuvre hier accomplie par Lénine n'est en rien faire du léninisme la politique d'aujourd'hui. En matière de stratégie comme d'organisation révolutionnaires, le léninisme est, dans les conditions qui sont les nôtres, complètement périmé, il est essentiel de le voir et de le dire – ce qui n'empêche qu'au second degré l'œuvre théorique et pratique de Lénine reste d'un très riche enseignement. Mais autant notre combat anticapitaliste d'aujourd'hui est à concevoir et à mener en des termes entièrement neufs, autant est à mes yeux important de défendre ce que fut l'entreprise léninienne contre une falsification de l'Histoire dont la finalité, fût-ce sans malveillance particulière, est de disqualifier la visée communiste même. Là est l'enjeu majeur qu'à mon sens nous impose pour cette année, à nous qui nous réclamons toujours du communisme, le centenaire de la Révolution d'Octobre.

● Lucien Sève

30 janvier 2017



## R

### comme revenu universel

**A**vec sa proposition de revenu universel d'existence Benoît Hamon a relancé une idée qui fait débat depuis un certain temps dans une partie de la gauche, chez les écologistes et aussi du côté des «libéraux». En France, mais aussi à l'étranger puisque, sous des formes et avec des inspirations différentes, ce revenu est pratiqué, testé ou envisagé dans plusieurs pays, comme l'Alaska, la Finlande et, sur une petite échelle, l'Allemagne.

La première raison qui donne une actualité forte à cette idée tient à la montée de la pauvreté et de la précarité, dans les sociétés capitalistes avancées. Comme le dit le proverbe chinois « *le filet du Ciel a de larges mailles* » et beaucoup passent au travers. Aujourd'hui le "filet" de la protection sociale laisse tomber beaucoup d'individus qui grossissent les rangs des «exclus».

Que chacun reçoive un revenu minimum lui permettant de vivre pour la seule raison qu'il existe, voilà dans ce contexte une idée qui paraît révolutionnaire. C'est une réponse à Richelieu... Un mendiant ayant dit à Richelieu : « *Monseigneur, il faut bien que je vive* », on rapporte que celui-ci aurait répliqué : « *Je n'en vois pas la nécessité* ». Le revenu universel est au contraire l'affirmation d'une société où chaque individu est légitime.

La deuxième motivation avancée est celle de la raréfaction du travail. La révolution numérique, l'automatisation, la robotisation de la production conduiraient à une diminution de l'offre de travail. Ces transformations entraînent un chômage structurel et permanent qui s'ajoute au chômage conjoncturel lié à l'essoufflement d'une croissance fondée sur l'exportation, aux délocalisations, à la concurrence mondialisée.

Cette thèse de la fin du travail n'est pas nouvelle. (On la trouve déjà chez Illich). Elle est démentie au plan mondial

par l'industrialisation du tiers monde, mais elle a sa pertinence ici. Elle est aujourd'hui réactivée par les tenants de la décroissance et par la prise en compte des impératifs écologiques qui posent la question de la légitimité même de la croissance. Cette thèse se heurte à la tradition marxiste qui accorde au travail et à la production la place centrale dans la société. Mais cette tradition s'est elle-même souvent figée dans un culte du travail. (Comme en témoigne la façon dont a été longtemps mis à l'écart dans le mouvement ouvrier un livre essentiel comme le Droit à la paresse de Lafargue). Pourtant Marx, dans le Capital, avait clairement perçu que la tendance de fond au progrès de la productivité, impulsé par le capitalisme, passait par la réduction de la part du "travail vivant" et l'augmentation de la part du "travail mort", déjà accumulé dans les machines. Ce qui est d'ailleurs à l'origine de la baisse tendancielle du taux de profit et constitue une contradiction du capitalisme qui appelle son dépassement. Le capitalisme fondé sur l'exploitation du travail a pour horizon la fin du travail. La libération du travail est donc, pour Marx, tout à la fois une libération dans le travail et une libération du travail. C'est-à-dire une libération du travailleur sur son lieu de

**La libération du travail est , pour Marx, tout à la fois une libération dans le travail et une libération du travail : une libération du travailleur sur son lieu de travail, par la récupération de sa maîtrise sur les moyens de production, le processus et les fins mêmes du travail...**

**...Mais aussi une libération par la réduction du temps de travail socialement nécessaire qui laisserait plus de temps libre à la vie personnelle, aux loisirs, aux activités créatives, à l'implication dans la vie sociale.**

travail, par la récupération de sa maîtrise sur les moyens de production, le processus et les fins mêmes du travail. Mais aussi une libération par la réduction du temps de travail socialement nécessaire qui laisserait plus de temps libre à la vie personnelle, aux loisirs, aux activités créatives, à l'implication dans la vie sociale. Le philosophe marxiste polonais Adam Schaff parlait ainsi du passage nécessaire d'une civilisation du travail à une civilisation des activités.

En déconnectant le revenu et le travail, on peut considérer que l'idée de revenu universel (déjà présente chez ●●●

●●● André Gorz) est un élément de dépassement du salariat. L'abolition du salariat a longtemps été l'objectif final du travail (et il figurait encore, jusqu'à une période récente dans les statuts de la CGT).

Mais l'idée du revenu universel peut être récupérée et dévoyée par le système. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'un de ses promoteurs est Milton Friedman, l'économiste ultra-libéral, inspirateur des Chicago boys. Pour lui, ce revenu doit être volontairement faible (pour ne pas supprimer l'incitation à travailler). Il doit s'accompagner de la suppression de la notion de salaire minimum et permettre une plus grande flexibilité du marché du travail. Dans cette optique, il participe du maintien d'une «armée de réserve» dans laquelle les patrons peuvent puiser et qui permet de maintenir un bas coût du travail. Voire d'une socialisation des salaires, forme nouvelle de la socialisation des pertes dont le libéralisme s'accommode fort bien.

On n'en est pas loin avec l'idée de fusion des minima sociaux de Fillon. Voire de revenu de base de Manuel Walls et de la fondation Terra Nova.

Dans sa version sociale-démocrate, le revenu universel peut être une tentative de compenser les inégalités et les injustices du système pour éviter les explosions et lui permettre de continuer. Ce qui a été l'effet des réformes et des avancées sociales d'après-guerre. Il s'agirait donc de retrouver une marge de manœuvre pour un nouveau réformisme.

Mais plusieurs questions se posent. Par exemple, le philosophe Luc Ferry (homme de droite mais rationaliste) juge absurde d'un point de vue moral que le fils de milliardaire et le fils de chômeur reçoivent la même somme. Dans une tribune collective publiée par Le Monde, des économistes qui soutiennent cette idée, comme Thomas Piketty ou Emmanuel Saez, préconisent que son versement soit en effet soumis à des conditions de revenus (moins de 2000 euros par mois).

Mais la question cruciale est celle du financement.

Comment faire sans toucher au grisbi ? On a évalué à environ 400 milliards le coût de la mesure (pour un revenu mensuel d'environ 700 euros). La dépense est considérable (près de

six fois ce que rapporte l'impôt sur le revenu). Lutter contre l'évasion fiscale ne peut guère y suffire. L'idée d'une taxe sur les robots, avancée par Benoît Hamon, suscite une levée de boucliers côté patronal. La fondation Génération libre, par exemple, clame que cela peut freiner la robotisation de l'économie française, déjà en retard sur d'autres pays.

Pourtant, pour donner une vraie crédibilité à cette mesure, il n'y a pas d'autre solution que de prélever sur la valeur ajoutée des entreprises (car on ne peut pas imaginer la faire financer par les ménages). Cela supposerait de modifier la répartition de cette valeur ajoutée entre capital et travail, dans le sens du travail cette fois.

Faute de toucher aux profits et à la finance, la montagne risque d'accoucher d'une souris et finir en RSA amélioré, comme le fait remarquer Jean-Luc Mélenchon. (Ce qui ne serait déjà pas à négliger car aujourd'hui le RSA est amputé dès qu'on reprend une activité, alors que l'idée d'un revenu universel implique qu'il soit cumulable avec d'autres revenus).

D'autres pistes sont explorées, dans une optique sans doute plus radicale, même si elles ne bénéficient pas aujourd'hui du même écho.

C'est l'idée avancée depuis plusieurs années par les économistes du PCF d'une sécurité

Emploi formation, pour sécuriser les parcours de vie (idée qui vient d'être traduite par une proposition de loi) ou le projet propre à la CGT.

C'est aussi l'idée du «salaire à vie», lié à la reconnaissance d'un statut du producteur, et à la création d'une caisse de salaires gérée par les salariés, défendue par Bernard Friot.

Toutes ces idées témoignent d'une recherche en cours et font espérer des convergences.

Elles supposent toutes qu'il y ait encore du travail et de la production pour financer et posent toutes aussi la question d'une nouvelle maîtrise sociale de l'économie, pour assigner à la production d'autres buts que l'accumulation du profit.

**Faute de toucher aux profits et à la finance, la montagne risque d'accoucher d'une souris et finir en RSA amélioré, comme le fait remarquer Jean-Luc Mélenchon.**

● Patricia Latour et Francis Combes



## Turquie, la torture incessante

19 ans d'arrestation, de prison, torture, exil, jugements. Malgré quatre acquittements, dont le dernier en 2014, Pinar Selek, sociologue, militante contre les discriminations, pour une Turquie démocratique, est de nouveau sous la menace d'une condamnation à perpétuité. Plus sur [www.comunistesunitaires.net](http://www.comunistesunitaires.net), rubrique "Mondialité".



1998...

● **Magouilles.** François Fillon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron... trois candidats à l'élection présidentielle sont aujourd'hui mis en cause dans des affaires d'argent. Le premier est multi-mis en cause, notamment soupçonné d'avoir salarié comme collaborateurs à l'Assemblée nationale sa femme et ses enfants... sans que le travail correspondant soit réalisé. Soit un total de près d'1 million d'euros détournés. Amusant, de la part du candidat de la réduction des dépenses publiques ! La seconde, qui passe son temps à stigmatiser les partis traditionnels, doit 300 000 euros au Parlement européen, pour cause d'emplois fictifs de collaborateurs. Drôle, de la part d'une candidate anti-système ! Le troisième aurait utilisé les moyens de son ministère pour préparer son offensive politique. Mort de rire, de la part du promoteur d'un État efficace et bien géré ! Sans blague, une opération Mains propres en France, c'est maintenant ?

● **Révisions.** Invité par des patrons de start-up, François Fillon a notamment déclaré, le sourire aux lèvres : « Si Emmanuel Macron veut venir dans mon gouvernement, je ne suis pas contre ». Ils pourraient dès à présent réviser ensemble leurs leçons de gestion de l'argent public !

● **Des millions face à Trump !** À l'heure où nous bouclons *Cerises*, la pétition mondiale intitulée "Citoyens du monde, nous sommes unis contre vos tentatives de division", qui dénonce les politiques racistes et antiféministes du nouveau président des États-Unis, s'apprête à dépasser les 5 millions de

signatures. En voici le texte intégral : « *Cher M. Trump, Vous n'avez pas l'étoffe d'un grand homme. Le monde entier rejette votre peur de l'autre, vos appels à la haine et votre intolérance. Vous légitimez la torture, appelez au meurtre de civils et encouragez la violence en général : nous ne voulons pas de cela. Vous dénigrez les femmes, les musulmans, les Mexicains et des millions d'autres personnes parce qu'elles ne vous ressemblent pas, ne parlent pas comme vous ou ne prient pas le même Dieu que vous : nous ne voulons pas de cela. Face à vos peurs, nous faisons le choix de la compassion. Face à vos discours catastrophistes, nous faisons le choix de l'espoir. Face à votre ignorance, nous faisons le choix de l'ouverture* ». C'est [ici](#).

### Le mur le plus dur

Partout, dans le monde entier, des murs, sont tombés  
Mais depuis, beaucoup d'autres se sont mis à pousser  
Leurs rôles, c'est de couper en deux l'humanité  
Demain, pourtant, ils finiront par s'effondrer

Mais un mur invisible est plus dur à abattre  
D'un côté les travailleurs pauvres à la face pâle  
Et de l'autre, les blingblings liftés dans leurs quatre-quatre  
Il sépare Nanterre de Neuilly : le mur social...

**Franck Dumont**

## Cerises

publication de l'Association  
des communistes unitaires

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,  
Michèle Kiintz, Roger Martelli,  
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,  
Pierre Zarka.

[cerises@plateformecitoyenne.net](mailto:cerises@plateformecitoyenne.net)

Abonnement gratuit en ligne :  
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>

[www.cerisesenligne.fr](http://www.cerisesenligne.fr)



MEDIAPART

